



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 22 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue par
téléconférence ce 22 mars 2021 à 19 h.

Sont présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
téléconférence : Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district n° 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire monsieur Pierre Dolbec
présent également par téléconférence

Sont aussi présents par Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
téléconférence : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
général adjoint Martin Careau
Madame la greffière adjointe et directrice des affaires
juridiques Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

4.2 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1535-2021

4.3 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1537-2021

4.4 Mandat : Recouvrement des taxes impayées et autres créances - Administration

4.5 Autorisation d'achat et d'installation de matériel informatique : PTI 2021

4.6 Autorisation de signature d'une entente: Service d'accompagnement par le prêt d'une ressource de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la MRC de La Jacques-Cartier

4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de dérogation mineure : 23, rue de la Sapinière

5.2 Demande de permis d'enseigne : 4570, route de Fossambault - Clinique Vétérinaire Fossambault

5.3 Autorisation d'embauche : Remplacement de l'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques

5.4 Autorisation d'embauche : Inspecteur adjoint en bâtiment

5.5 Autorisation de signature d'une entente relative à des travaux municipaux : Projet de développement Boisé-Natura

5.6 Demandes de certificat d'autorisation : Projet de développement Boisé-Natura

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Motion de remerciements : Départ à la retraite de monsieur Yves Houde



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

- 6.2 Nomination : Remplacement du chef de division Hygiène du milieu
- 6.3 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1517-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000 \$ pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement à 525 000 \$
- 6.4 Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et le remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Aucun
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Aucun
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de demande de subvention : Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 du ministère de la Culture et des Communications
- 10.2 Autorisation : Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour les sports de glace
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (105 700 \$ et plus) pour : Acquisition d'une pelle mécanique
- 11.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour : Réfection de deux sections de la route Montcalm
- 11.3 Adoption d'un règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables (du numéro civique 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption)
- 11.4 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (105 700 \$ et plus) pour : Renforcement et resurfaçage de la route des Érables
- 11.5 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Surveillance des travaux - Réfection d'une partie des route des Érables
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par téléconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

Les personnes présentes par téléconférence peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

117-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

118-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Madame la conseillère Julie Guilbeault dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1535-2021

La greffière adjointe et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1535-2021, modifiant le règlement numéro 1525-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable Duchesnay, afin d'enlever la section « honoraires professionnels en architecture » dudit règlement mais sans diminuer le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement, fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Elle certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1535-2021 est de 3 098;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 321;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1537-2021

La greffière adjointe et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1537-2021, modifiant le règlement numéro 1204-2012 pourvoyant à faire l'acquisition d'une partie du lot 4 366 521 et d'une partie du lot 4 366 520 à des fins municipales et plus particulièrement pour les fins prévues au paragraphe 1.1 de l'article 29 de *la Loi sur les cités et villes*, de façon à permettre à la Commission scolaire de la Capitale de recevoir l'aide gouvernementale pour la construction d'une nouvelle école primaire et, pour ce faire, à emprunter la somme de 1 076 000 \$ incluant les honoraires professionnels et les frais d'emprunt, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement à 1 786 671 \$, fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

Elle certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1537-2021 est de 5696;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 581;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

119-2021 MANDAT : RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET AUTRES CRÉANCES - ADMINISTRATION

ATTENDU que des taxes et autres créances relativement aux années 2018 et 2019 sont encore impayées;

ATTENDU qu'après des avis et rappels transmis par la Ville, les taxes concernant les immeubles mentionnés à la liste annexée à la présente résolution sont toujours impayées;

ATTENDU que par équité pour l'ensemble des contribuables, le conseil juge opportun que des démarches légales soient entreprises pour obtenir le paiement de ces taxes dues en capital, intérêts et frais;

ATTENDU que ces dossiers doivent être transmis à la cour municipale de Saint-Raymond;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. afin de préparer les documents juridiques nécessaires;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 19 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que madame la trésorière Julie Cloutier soit autorisée à mandater Me Patrick Beauchemin et l'équipe de droit municipal de la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. afin d'entreprendre toutes les démarches utiles afin de récupérer les taxes impayées des débiteurs en défaut à l'égard des immeubles mentionnés en annexe de la présente, incluant, mais non limitativement, la transmission de mise en demeure, le dépôt d'une procédure à la cour municipale de Saint-Raymond et l'exécution des jugements obtenus.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense d'environ 5 000 \$ au poste 02-120-00-412 (frais de cour municipale).

ADOPTÉE

120-2021 AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE : PTI 2021

ATTENDU les demandes de prix pour l'acquisition du matériel informatique prévu au PTI 2021 auprès de deux cocontractants;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 17 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat du matériel informatique pour un montant de 10 790,45 \$, plus taxes, auprès de Technipc informatique inc., et ce, conformément au prix soumis le 11 mars 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confier l'installation de ce matériel à Maralix enr. pour une somme estimée à 2 340 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

121-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU la demande de la MRC de La Jacques-Cartier à l'effet qu'une ressource de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soit prêtée pour la durée de l'agrandissement du bâtiment de la MRC de la Jacques-Cartier, à Shannon;

ATTENDU que cette demande vise précisément le prêt de monsieur Simon Mundviller, afin que ce dernier agisse comme chargé de projet pour ledit projet d'agrandissement;

ATTENDU que, pour ce faire, une entente doit être conclue entre la MRC de La Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin d'établir les modalités du prêt de la ressource;

ATTENDU que le projet d'entente concernant le service d'accompagnement par le prêt d'une ressource de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la MRC de La Jacques-Cartier, préparé par cette dernière, a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 17 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente pour le service d'accompagnement par le prêt d'une ressource de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 17 mars 2021, laquelle comprend 99 commandes au montant de 124 814,83 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

CONSULTATION

Les citoyens ont eu la possibilité de soumettre au conseil des commentaires écrits relativement à la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Claude Payette. Toutefois, aucun commentaire n'a été reçu.

122-2021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 23, RUE DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Claude Payette afin de régulariser un agrandissement d'un bâtiment principal situé au 23, rue de la Sapinière;

ATTENDU que l'article 7.2.1.2.5 du Règlement de zonage 1259-2014 prescrit qu'un espace minimal de 2 mètres doit être laissé libre entre le bâtiment principal, en tenant compte des débords de toit, lorsque présents, et un bâtiment complémentaire;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 février 2021, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que les travaux déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure porte sur un agrandissement d'un bâtiment principal qui est situé à 1,20 mètre d'un garage isolé, et ce, en incluant les débords de toit;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-09-2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 10 mars 2021;

ATTENDU qu'en temps normal, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil;

ATTENDU qu'en application des dispositions de l'arrêté ministériel, ce processus a été remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours;

ATTENDU que tout intéressé a été invité à transmettre ses questions ou commentaires concernant ladite dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure à madame Marie-Claude Payette afin de régulariser un agrandissement d'un bâtiment principal qui est situé à 1,20 mètre d'un garage isolé, et ce, en incluant les débords de toit, au 23, rue de la Sapinière.

ADOPTÉE

123-2021

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4570, ROUTE DE FOSSAMBAULT - CLINIQUE VÉTÉRINAIRE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne commerciale déposée par madame Stéphanie Gravel pour la Clinique Vétérinaire Fossambault située au 4570, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 25 février 2021, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 mars 2021;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou rencontrés;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 10 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer le permis d'une enseigne commerciale à madame Stéphanie Gravel pour la Clinique Vétérinaire Fossambault située au 4570, route de Fossambault.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un aménagement paysager de qualité et proportionnel à l'enseigne soit prévu en privilégiant une composition de vivaces, de fleurs et d'arbustes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

124-2021 **AUTORISATION D'EMBAUCHE : REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET RÉCEPTIONNISTE AUX SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser l'embauche d'une adjointe administrative et réceptionniste occasionnelle aux Services techniques afin de remplacer madame Ève Leclerc-Robitaille qui doit s'absenter pour un congé de maternité;

ATTENDU qu'un concours a été tenu et que le comité de sélection, formé de monsieur Pascal Bérubé et monsieur Martin Careau, recommande l'embauche de madame Vicky Beaucage résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'embaucher madame Vicky Beaucage au poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques à partir du 29 mars 2021.

Il s'agit d'un poste occasionnel. L'employée est embauchée à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur pour le poste au contrat des cols blancs, par contre, les avantages sociaux sont uniquement ceux accordés par la politique d'avantages sociaux pour les employés occasionnels (résolution 217-2010) en plus des normes du travail.

ADOPTÉE

125-2021 **AUTORISATION D'EMBAUCHE : INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une embauche à la suite du départ d'une inspectrice adjointe en bâtiment;

ATTENDU qu'un concours a été tenu et que ce processus a permis de recommander l'embauche de madame Catherine Boucher à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'embaucher madame Catherine Boucher au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment. Il s'agit d'un poste régulier à temps plein. L'employée est embauchée à l'échelon 2 de la grille salariale en vigueur pour le poste, et ce, à compter du 22 mars 2021.

II EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier à signer l'addenda visant l'intégration de madame Boucher au contrat des cols blancs.

ADOPTÉE

126-2021 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux avec la compagnie Développement SCJC inc. pour la construction du projet de développement Boisé-Natura;

ATTENDU que ce projet prévoit l'ouverture de 163 terrains à vocation résidentielle appartenant à Développement SCJC inc., 3 grands terrains à vocation multifonctionnelle appartenant à Placements MP inc. ainsi que 2 terrains à vocation institutionnelle et 1 terrain à vocation multifonctionnelle appartenant à la Ville;

ATTENDU que cette entente prévoit des contributions de la Ville. Ces dernières sont prévues aux règlements numéros 1530-2021 et 1533-2021;

ATTENDU que ces règlements n'ont pas encore été approuvés par le ministère des Affaires municipal et de l'Habitation;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

ATTENDU que le projet d'entente a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU, conditionnellement à l'approbation des règlements numéros 1530-2021 et 1533-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente relative à des travaux municipaux avec la compagnie Développement SCJC inc. pour la construction du projet de développement Boisé-Natura.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux règlements numéros 1530-2021 et 1533-2021.

ADOPTÉE

127-2021

DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA

ATTENDU le projet de développement Boisé-Natura;

ATTENDU que, pour permettre la réalisation de ce projet, trois demandes de certificat d'autorisation ont été déposées au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- 1) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- 2) Remblayage des milieux humides;
- 3) Détournement de cours d'eau.

ATTENDU que les deux premières demandes ont été déposées par le promoteur, Développement SCJC inc.;

ATTENDU que la troisième demande a été déposée par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que, pour permettre la signature de l'entente de développement, Développement SCJC inc. a cédé à la Ville tous les terrains sur lesquels les travaux seront réalisés;

ATTENDU que par conséquent, comme tous les travaux seront réalisés sur des terrains appartenant à la Ville, il est nécessaire d'amender les demandes de certificat d'autorisation pour y préciser que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier agit comme demandeur;

ATTENDU que le promoteur, Développement SCJC inc., a confirmé son accord avec cette démarche dans un courriel daté du 18 mars 2021. Le promoteur autorise également la Ville à utiliser les documents que contiennent les demandes;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de modifier les demandes de certificat d'autorisation suivantes pour y préciser que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier agit comme demandeur :

- 1) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- 2) Remblayage des milieux humides.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio Experts-conseils inc., est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

et à signer tous les documents requis au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant cette démarche.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que monsieur Jérôme Gourde est également autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents requis advenant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques propose le regroupement des demandes de certificat d'autorisation. Cette dernière autorisation concerne les trois demandes déposées.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

128-2021 MOTION DE REMERCIEMENTS : DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVES HOUDE

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses remerciements et ses vœux de bonne retraite à monsieur Yves Houde. Monsieur Houde a été embauché comme opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics. Il a accepté, plus tard, le rôle de chef de division Hygiène du milieu et opérateur des usines de production d'eau potable. À ce poste, il a grandement contribué à l'implantation de cette nouvelle division. Il a également œuvré comme pompier et officier du Service incendie.

Monsieur Houde aura été à l'emploi de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pendant près de 29 ans. Il s'est acquitté de ses tâches avec minutie et professionnalisme. Le conseil veut reconnaître l'apport de monsieur Houde dans l'organisation municipale au cours de toutes ces années.

ADOPTÉE

129-2021 NOMINATION : REMPLACEMENT DU CHEF DE DIVISION HYGIÈNE DU MILIEU

ATTENDU que monsieur Yves Houde, chef de division Hygiène du milieu, prendra sa retraite le 31 mars prochain et qu'il est nécessaire de le remplacer;

ATTENDU que, conformément à la résolution numéro 501-2020, la nomination de monsieur David Garneau est recommandée au poste de chef de division Hygiène du milieu à partir du 1^{er} avril 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur David Garneau au poste de chef de division Hygiène du milieu à partir du 1^{er} avril 2021.

Les conditions de travail de l'employé seront déterminées selon le nouveau contrat de travail des chefs de division qui sera signé au cours des prochaines semaines. Entre-temps, les conditions seront déterminées en fonction du contrat du chef de division Hygiène du milieu actuellement en vigueur, soit celui couvrant les années 2016 à 2020.

L'employé est classifié à l'échelon 6.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser les transferts budgétaires proposés par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint sur un document daté du 11 mars 2021.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

130-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1517-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 460 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER, AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT À 525 000 \$

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 1517-2020 est entré en vigueur, toutefois il a été constaté, lors de l'ouverture des soumissions, que le règlement décrète une dépense et un emprunt inférieur à la plus basse soumission;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1517-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000 \$ pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement à 525 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-229-2021 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1517-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000 \$ pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement à 525 000 \$ ».

RÈGLEMENT NUMÉRO 1539-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

L'article 1 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, soit plus précisément entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 23 février 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

L'article 2 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 525 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, le contrôle qualitatif des sols et des matériaux, les honoraires professionnels, la main d'œuvre municipale, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

L'article 3 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 525 000 \$, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4. ANNEXE A

L'annexe A, soit le document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 15 mai 2020 est remplacé par celui du 23 février 2021.

ARTICLE 5. ANNEXE B

L'annexe B, soit le document préparé par monsieur Samuel Brochu, ingénieur, pour la firme WSP et daté de mai 2020 est retiré.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 22 MARS 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

131-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 449 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM ET LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et au remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur;

ATTENDU que le coût de ces réparations est estimé à 449 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 449 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-228-2021 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et le remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur ».

RÈGLEMENT NUMÉRO 1540-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et de remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 2 mars 2021 et dans un document préparé par monsieur Serge Landry, ingénieur, pour la firme ARPO, Groupe-conseil, en date du 1^{er} mars 2021.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 449 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les imprévus, les frais du chargé de projet, la mise en service hydraulique, la surveillance des travaux, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 449 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 22 MARS 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

132-2021

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU que l'appel de projets dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 a lieu du 29 mars 2021 au 30 avril 2021;

ATTENDU qu'une résolution du conseil municipal doit accompagner la demande de subvention;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois à soumettre au ministère de la Culture et des Communications, une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, mandataire pour la signature du protocole et pour faire le suivi de la subvention.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que, par cette résolution, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles selon les critères du Programme et à autofinancer la totalité du projet pour un montant de 35 530 \$.

ADOPTÉE

133-2021

AUTORISATION : SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LES SPORTS DE GLACE

ATTENDU que l'entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge, pour les sports de glace, est échue depuis le 31 décembre 2020;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

ATTENDU que cette entente prévoit que les résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier bénéficient du même tarif que les résidents de la Ville de Pont-Rouge et que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier assume directement les coûts de non-résidence facturés par la Ville de Pont-Rouge;

ATTENDU que chacune des parties à l'entente peut mettre fin à celle-ci, au mois de juin, si elle ne lui convient plus;

ATTENDU la résolution de la Ville de Pont-Rouge, en date du 1^{er} mars 2021, qui stipule que celle-ci désire conclure une nouvelle entente intermunicipale pour les sports de glace, de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Pont-Rouge désirent donc poursuivre la collaboration intermunicipale concernant les sports de glace au Centre récréatif Joé-Juneau, par la signature d'une nouvelle entente aux mêmes conditions que l'entente 2020;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant les sports de glace au Centre récréatif Joé-Juneau aux mêmes conditions que celle de 2020. La nouvelle entente sera rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater le maire monsieur Pierre Dolbec et le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier pour la signature de ladite entente intermunicipale.

ADOPTÉE

TRANSPORT

**134-2021 OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (105 700 \$ ET PLUS)
POUR : ACQUISITION D'UNE PELLE MÉCANIQUE**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été tenu relativement à l'acquisition d'une pelle mécanique;

ATTENDU que cet achat a été décrété par le règlement numéro 1536-2021 relativement à l'acquisition de machinerie et d'équipements pour le Service des travaux publics;

ATTENDU que ce règlement n'est pas encore entré en vigueur;

ATTENDU que le rapport d'ouverture des soumissions est joint;

ATTENDU qu'il est recommandé de prévoir au contrat la fourniture d'un système de graissage automatique; cet équipement étant demandé en option;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU, conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 1536-2021, d'octroyer un contrat à la compagnie Toromont Cat Québec, division d'Industries Toromont Ltée, relativement à l'acquisition d'une pelle mécanique incluant un système de graissage automatique.

Le coût du contrat est établi à 278 576 \$, plus taxes.

Le contrat est composé de la présente résolution, du devis et de la soumission déposée par Toromont Cat Québec, division d'Industries Toromont Ltée, le 10 mars 2021.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1536-2021.

ADOPTÉE

135-2021 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR : RÉFECTION DE DEUX SECTIONS DE LA ROUTE MONTCALM

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (105 700 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le programme d'immobilisations 2021 prévoit un budget pour la réfection de deux sections de la route Montcalm;

ATTENDU que des forages ont été réalisés afin de valider la qualité de la structure de voirie et qu'il s'est avéré que cette dernière était déficiente;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à du renforcement de la structure de voirie;

ATTENDU que, par conséquent, des plans et devis doivent être préparés;

ATTENDU la proposition de service transmise par messieurs Martin St-Laurent, ingénieur, et Marc Plamondon, ingénieur, de la firme CIMA en date du 11 mars 2021;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de mandater la firme CIMA pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de réfection de deux sections sur la route Montcalm.

Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service. Le coût est établi à 40 500 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

136-2021 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES (DU NUMÉRO CIVIQUE 141 SUR UNE LONGUEUR DE 254 MÈTRES JUSQU'À LA RUE DE L'ASSOMPTION)

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-230-2021 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;

ATTENDU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement final;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement intitulé : « Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables (du numéro civique 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption) ».

RÈGLEMENT NUMÉRO 1541-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables (du numéro civique 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption) et, plus précisément, l'enlèvement du pavage et de la fondation granulaire existants, la préparation de l'infrastructure, de la nouvelle fondation en pierre concassée et du revêtement, le marquage de la chaussée, etc., tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 2 mars 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 120 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les frais de surveillance, le contrôle qualitatif des matériaux, les frais reliés au chargé de projet et les taxes nettes.

ARTICLE 3. APPROPRIATION AUTORISÉE

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil approprie à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques une somme de 120 000 \$.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 22 MARS 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

137-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (105 700 \$ ET PLUS)
POUR : RENFORCEMENT ET RESURFAÇAGE DE LA ROUTE DES ÉRABLES**

ATTENDU que des travaux de renforcement et de resurfaçage de la route des Érables ont été décrétés par les règlements numéros 1513-2020 pour la reconstruction d'une section de la route des Érables et 1541-2021 pour la reconstruction d'une autre section de la route des Érables (du numéro 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été tenu;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Plamondon, ingénieur, de la firme CIMA, en date du 3 mars 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 mars 2021;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme a été déposée par la compagnie « Les Entreprises P.E.B. Ltée », au montant de 899 696,05 \$, incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour les travaux de renforcement et de resurfaçage de la route des Érables à la compagnie « Les Entreprises P.E.B. Ltée ».

Le contrat est composé de la présente résolution, du devis d'appel d'offres, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 2 mars 2021.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût total est établi à 899 696,05 \$, incluant les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux règlements numéros 1513-2020 et 1541-2021.

ADOPTÉE

138-2021

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR : SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉFECTION D'UNE PARTIE DES ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU qu'il y aurait lieu de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer la surveillance des travaux de la réfection d'une partie de la route des Érables;

ATTENDU que la durée des travaux est évaluée à environ cinq semaines;

ATTENDU que les plans et devis du projet ont été préparés par la firme CIMA;

ATTENDU que l'offre de prix soumise par CIMA en date du 7 avril 2020 pour la surveillance des travaux est au montant de 22 500 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de mandater la firme CIMA pour effectuer la surveillance des travaux du projet de réfection d'une partie de la route des Érables.

Le coût du contrat est établi à 22 500 \$, plus taxes.

Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service du 7 avril 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux règlements numéro 1513-2020 pour la reconstruction d'une section de la route des Érables et numéro 1541-2021 pour la reconstruction d'une autre section de la route des Érables (du numéro 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ou déposées dans la boîte à courrier est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'a été transmise au Conseil.

139-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de clore la séance du 22 mars 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER